

2017-08-29

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NAMUR**

Extrait du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Namur qui s'est tenue le 29^e jour du mois d'août de l'an deux mille dix-sept à 19h00, à la salle du conseil située au 535, route 323, Namur formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Gilbert Dardel et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Martin Meilleur, conseiller #1
Steve Leggett, conseiller #5

Lorne Graham, conseiller #3
Josée Dupuis, conseillère #6

Conseillers absents:

Guy Gauthier, conseiller #2
Marianne Labelle, conseillère #4

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Cathy Viens, est aussi présente.

1.0 CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président de la séance confirme qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19h10.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R2017-08-29-01

Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Résolution
 - 3.1 Adjudication de contrat pour le rechargement granulaire du chemin Blais
 - 3.2 Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2016-2017 (PNR3) / autorisation d'achat
4. Varia
5. Période questions de l'assistance
6. Levée de la séance.

Adopté à l'unanimité.

3 RÉSOLUTION

3.1 Adjudication de contrat pour le rechargement granulaire du chemin Blais

CONSIDÉRANT que suite à l'avis public d'appel d'offres pour le rechargement granulaire du chemin Blais sur le site de la SAEO;

CONSIDÉRANT que trois (2) soumissions ont été reçues par les soumissionnaires suivants;

1°		TRUDEAU EXCAVATION INC
	Total sans taxes	179 855.00\$
	Total avec taxes	206 788.28\$
2°		9088 9569 QUÉBEC INC
	Total sans taxes	193 729.83\$
	Total avec taxes	222 740.87\$

CONSIDÉRANT que les soumissions ont fait l'objet d'une vérification de conformité par l'ingénieur de la MRC de Papineau et suite aux recommandations de notre avocat, Me Rino Souci;

CONSIDÉRANT que certains formulaires sont manquants aux documents du plus bas soumissionnaire, Excavation Trudeau inc., tels que la politique de gestion contractuelle, la copie de sa licence, la signature sur le formulaire de la liste des addendas et qu'aucune mention n'est indiquée sur l'échéancier des travaux;

CONSIDÉRANT que le deuxième plus bas soumissionnaire a fourni tous les documents requis;

R2017-08-29-02

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur

QUE la municipalité de Namur rejette la soumission d'Excavation Trudeau inc. pour les raisons ci-haut mentionnées;

QUE le conseil de la municipalité de Namur accepte la soumission de 9088 9569 Québec inc., au montant de 193 729.83\$, taxes en sus, pour le rechargement granulaire du chemin Blais;

QUE les couts des travaux soient payés à même les fonds monétaires de la municipalité;

QUE monsieur Gilbert Dardel, maire et/ou madame Cathy Viens, directrice générale, secrétaire-trésorière soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Namur tous les documents relatifs à l'adjudication dudit contrat;

QUE la municipalité de Namur autorise la directrice générale à remettre les chèques de garantie aux soumissionnaires non retenus.

Adoptée à l'unanimité

3.2 Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS) 2017-2018 / Autorisation d'achat

ATTENDU que la demande de financement du projet s'intitulant "Aménagement extérieur du centre communautaire – Aire de repos et de jeux" dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS) 2017-2018;

ATTENDU que le conseil des maires de la MRC de Papineau a approuvé le financement du projet de la municipalité pour un montant de vingt mille dollars (20 000.00\$) pour la réalisation de son projet;

R2017-08-29-03 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur

QUE le conseil de la municipalité de Namur autorise la directrice générale à effectuer les achats requis pour la réalisation de ce projet.

Adoptée à l'unanimité

4 Période de questions de l'assistance

5 Varia

- TECQ – construction de la caserne
- Voirie Lac à Ted
 Chemin des Vergers – Club Quad

6 Levée de la séance

R2016-08-29-04 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur

QUE la séance soit levée à 20h00

Adopté à l'unanimité

Gilbert Dardel, maire

Cathy Viens, directrice générale
Secrétaire-trésorière